



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis BARBERA.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MOLIERES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Francis THOMAS

N° 2020/77

Objet : Economie : Décision de principe de vente d'une emprise foncière à l'Auto-Ecole Jacques LAPEYRE sur la ZA Condomines à Fréjeville

Monsieur le Président fait état du projet de l'entreprise « Auto-Ecole Jacques LAPEYRE » qui souhaite implanter une piste dédiée à l'apprentissage du permis moto sur la ZA Condomines à Fréjeville.

L'entreprise souhaite réaliser une piste d'environ 180 mètres de long sur 10 mètres de large, soit 1.800 m². Celle-ci sera composée en partie par un chemin d'accès sans pour autant grever l'accès aux espaces verts pour la CCLPA.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, sans impacter les lots existants, il est proposé que celui-ci se réalise dans la partie enherbée située entre le bassin de rétention des eaux pluviales et les lots 1 à 5.

Avant d'aller plus loin dans les démarches de bornage et d'élaboration d'un sous-seing privé, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de prendre une décision de principe pour la vente d'une emprise de terrain dans la zone enherbée de la ZA Condomines à Fréjeville à l'entreprise « Auto-Ecole Jacques LAPEYRE », sis, 16 Rue Cornebasse - 81 100 CASTRES, en vue d'implanter une piste dédiée à l'apprentissage du permis moto, au prix de 10 € HT/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

approuve la décision de principe de vendre une emprise de terrain d'environ 1.800 m² à l'entreprise « Auto-Ecole Jacques LAPEYRE » en vue d'implanter une piste dédiée à l'apprentissage du permis moto, au prix de 10 € HT/m²,

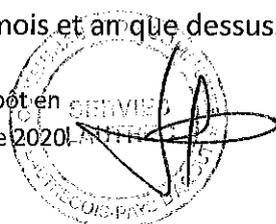
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 30 septembre 2020



Le Président,

Thierry BARDOU

